

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L’an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)

M. LIAOUI (procuration M. LONGEAULT)

Mme PREVOST (procuration Mme CHARLOT)

Mme GEREMIA (procuration M. DA CRUZ)

M. MARCIN (procuration Mme ABLOUH)

Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC-AFFERMAGE DES HALLES ET DU MARCHÉ DE DÉTAIL
COMMUN-TARIFICATION 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 29 du contrat portant délégation de service public pour l'affermage des halles et du marché de détail communal,

CONSIDERANT qu'il convient de statuer sur les tarifs 2026 du contrat portant délégation de service public pour l'affermage des halles et du marché de détail communal,

CONSIDERANT la demande du concessionnaire d'une augmentation de la tarification de 1.65 %, par application de la formule de révision prévu par la délégation de service public,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux marchés publics et au numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

DE REVALORISER les tarifs pour l'affermage des halles et du marché de détail communal à compter du 01 juin 2026 de la manière suivante :

TARIFS	Valeurs 2025 € HT	Valeurs 2026 € HT
Abonnés Le ml de façade marchande /2m de profondeur	1,25	1,28
Non Abonnés Le ml de façade marchande /2m de profondeur	2,11	2,15
Abonnés ou non Redevance fixe par commerçant par jour de marché	3,20	3,26
Abonnés ou non Supplément pour place d'angle	0,63	0,65
Abonnés ou non Taxe d'enlèvement des ordures par commerçant et par jour de marché	1,36	1,39
Abonnés Supplément collecte des déchets par commerçant et par jour de marché	1.50	1.53
Non Abonnés Supplément collecte des déchets par commerçant et par jour de marché	0.60	0.60
Droit d'usage du sanitaire	2,75	2,80

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-54-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

Par commerçant et par jour de marché		
---	--	--

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit mai deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-54-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-54-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026